

COMPTE RENDU – SÉANCE III – CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

PRESENTS : M. DIDIER LARRAZABAL, MAIRE

M. CAILLABET, MME MOUSSEIGNE, M. SOUSBIELLE, MME MARROCHELLA, M. CAZENAVE, MME TRIVERIO, M. AGUER, MME BORDEDEBAT, MM. VOISIN, PERE, MME SADOU, MM. TRABESSE, BELLOC, MMES ALBES, MIRANDA, DUPONT, M. JANOULET, MMES MARTINALLI, POQUE, MM. ESQUERRE, FOURTICQ-ESQUÉOUTE.

ABSENTE & EXCUSÉE : MME BIET (PROCURATION A MME SADOU)

LA SÉANCE EST OUVERTE SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DIDIER LARRAZABAL, MAIRE.
M. VINCENT FOURTICQ-ESQUÉOUTE EST NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2021

Après avoir demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 8 mars 2021, adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

2021-03 N°21 – CONVENTION DE PARTICIPATION CCNEB CHEF DE PROJET PVD

Dans le cadre de la labélisation Petites Villes de Demain des communes de Pontacq, Lembeye et Morlaàs, la communauté des communes a la possibilité de recruter un chef de projet pour accompagner la mise en œuvre du dispositif. L'agent sera mutualisé entre les 4 collectivités en fonction des missions et des besoins

La communauté des communes demande donc à ces communes de participer à son financement .

La commune de Pontacq participera financièrement sur 3 ans à hauteur de 2.313 € par an au financement du recrutement d'un chef de projet PVD.

Décision adoptée à l'unanimité.

2021-03 N°22 – TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE EN POSTE MULTIGRADE

En vue du départ en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent chargé d'accueil et de

communication au 1^{er} juin prochain, et dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent pour exercer ces missions, le conseil municipal, décide que le poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet existant est transformé en poste d'adjoint administratif territorial multigrade, à temps complet et que cet emploi sera accessible à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Monsieur le Maire est autoirisé à procéder au recrutement de l'agent.

Décision adoptée à l'unanimité.

2021-03 N°23 - CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA NAVETTE COMMUNALE

Depuis le 1er mai 2017, la commune de Pontacq propose à ses administrés un service de transport à la demande, et une location de véhicule 9 places à ses associations.

Ce service est largement supporté par des entreprises locales, via un financement publicitaire. La grille tarifaire fixée par délibération du Conseil Municipal du 15 février 2017, nécessite une modification à savoir la division de l'emplacement situé sur le capot du véhicule .

Le Conseil Municipal, décide de valider les nouveaux tarifs d'encarts publicitaires, de modifier le modèle de convention de la navette communale.

Décision adoptée à l'unanimité.

2021-03 N°24 – FORET COMMUNALE PROGRAMME 2021

Le conseil municipal decide de réaliser le programme d'actions 2021 pour la forêt présenté par l'ONF, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental, et sollicite une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 630.96 €, représentant 40 % du montant HT du coût plafond des travaux estimés.

Il s'engage à voter sa part d'autofinancement, soit 2 297.20 € et l'avance de TVA soit 292.82 €, et à inscrire chaque année au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement.

Il autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Décision adoptée à l'unanimité.

2021-03 N°25 – ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Le conseil municipal, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2020.

2021-03 N°26 – VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal adopte les taux de la Taxe Foncière :

Foncier Bâti	26,19 %
Foncier Non Bâti	41,07 %

Décision adoptée à l'unanimité.

2021-02 N°27 – APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget général. Les dépenses et les recettes s'établissent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 290 707 €	3 290 707 €
Investissement	3 028 724 €	3 028 724 €
Total	6 319 431 €	6 319 431 €

Décision adoptée à l'unanimité.

2021-03 N°28 - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget de la maison médicale. Les dépenses et les recettes s'établissent comme suit :

Fonctionnement	90 081,83 €	90 081,83 €
Investissement	173 154,42 €	173 154,42 €
Total	263 236,25 €	263 236,25 €

Décision adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23 h.

Fait à Pontacq, le 6 mai 2021

Le Maire,

D. LARRAZABAL

